

TERMES DE REFERENCE (TDR)

ANALYSE COMPAREE DES PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE ET DE TRANSFORMATION DES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE DANS TROIS PAYS D'AFRIQUE : CAMEROUN, MAROC ET MADAGASCAR

ETUDE PRINCIPALE (N° 1) AU CAMEROUN
ETUDE SECONDAIRE (N° 2) AU MAROC
ETUDE SECONDAIRE (N° 3) A MADAGASCAR

Date limite de soumission
des dossiers le 25 avril 2011

Ce document décrit **trois** études séparées de durée différente mais ayant des termes de référence identiques. Ces études sont proposées dans le cadre du réseau international FAR et du programme de financement ADEX.FAR¹. Elles contribueront à une meilleure connaissance des dispositifs nationaux de formations professionnelles agricoles au **Cameroun**, au **Maroc** et à **Madagascar** et seront réalisées au bénéfice de ces pays ainsi que des autres pays membres du réseau FAR. La méthodologie utilisée sera définie dans l'optique d'effectuer le même type d'étude dans d'autres pays.

Les réalisations des trois études ne sont pas indépendantes : il est demandé aux consultants, une fois sélectionnés, de, *primo*, définir ensemble la **méthodologie** qu'ils proposent d'utiliser, *secundo*, s'accorder entre eux, avec le correspondant pays et avec le secrétariat exécutif du réseau FAR pour le recueil, le traitement et l'analyse des données chaque fois qu'il sera nécessaire, et *tertio*, se coordonner pour rédiger la partie concernant la méthodologie et le rendu des trois études sous forme de **synthèse** avec une analyse comparée des trois pays. Le consultant pour le Cameroun sera responsable de la finalisation de la note méthodologique et de la synthèse.

1. Informations générales

1.1. Le réseau FAR

Le réseau international « Formation Agricole et Rurale » ou plus simplement « Réseau FAR »² est né de la volonté des participants à un atelier international sur la formation *de masse* en milieu rural tenu à Ouagadougou en 2005 de poursuivre une réflexion opérationnelle commune sur la formation professionnelle dans le cadre des politiques nationales de développement agricole et rural. Le réseau est un outil d'échange, d'analyse, de production de références et de capitalisation d'expériences pour appuyer les équipes nationales dans l'élaboration des stratégies nationales de FAR. Il contribue aussi à former et à structurer une expertise locale de haut niveau destinée à accompagner les réformes institutionnelles de la FAR.

Le réseau est doté d'un comité de pilotage composé des représentants de treize pays : l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la France, la Guinée, Madagascar, le Mali, le Maroc, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie. Son secrétariat exécutif basé en France³ est chargé de mettre en oeuvre les programmes d'activité validés par le comité de pilotage.

Les représentants pays au comité de pilotage du réseau constituent des « points focaux » pour la définition des études, leur organisation et leur suivi dans les pays concernés. Ils ont décidé de s'impliquer dans la réalisation des présentes études parce que la dynamique actuelle de FAR dans leur pays peut servir de base de réflexion pour les autres pays dans le cadre d'une mutualisation des expériences.

¹ Voir les sections 1.1 et 1.2.

² Se reporter au site www.far.agropolis.fr et à la bibliothèque numérique (<http://www.agropolis.fr/formation/formations-agricoles-rurales-bibliotheque.php>) pour toute information supplémentaire, notamment les références biblio citées dans nos documents.

³ Au sein de Montpellier SupAgro, le « Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques » réunissant depuis 2007 l'école d'agronomie de Montpellier (ENSAM), le CNEARC, la SIARC et le CEP de Florac (voir www.supagro.fr).

1.2. Le programme ADEX.FAR

Sur la période 2010-2012, le comité de pilotage du réseau FAR a arrêté un programme d'activités intitulé « Appui au développement de l'expertise en formation professionnelle et technique agricole et rurale dans les pays du sud » (ADEX.FAR).

Ce programme poursuit quatre objectifs :

1. Mutualiser, capitaliser et diffuser les références existantes sur les politiques et les dispositifs de formation professionnelle et technique en milieu rural ;
2. Renforcer les compétences et les capacités d'intervention des acteurs en charge de l'élaboration de stratégies nationales et de la mise en œuvre des dispositifs de formations professionnelles et techniques agricoles et rurales ;
3. Favoriser les synergies et les partenariats entre acteurs et développer les argumentaires nécessaires aux décisions relatives au développement des dispositifs de FAR en faveur de la formation des producteurs ;
4. Produire des références dans les domaines où sont constatées de profondes carences.

Le programme ADEX.FAR bénéficie du financement de l'Agence Française de Développement (AFD) et sa maîtrise d'ouvrage est déléguée à Montpellier SupAgro.

1.3. Le partenariat avec l'ADEA

Ces études sont faites également en partenariat avec l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) dans l'optique de la préparation de la Triennale 2011 à Ouagadougou sur le thème « Promouvoir les connaissances, compétences et qualifications critiques pour le développement durable de l'Afrique : comment concevoir une réponse efficace des systèmes d'éducation et de formation ? ». Elles entrent dans les deux catégories générales d'« Etude thématique transnationale » et d'« Etude relative aux réformes en cours des systèmes nationaux d'éducation et/ou de formation ».

Par ailleurs, ces études se situent dans le sous-thème qui concerne le développement des compétences scientifiques et techniques (DCST) tout au long de la vie pour une intégration réussie de l'Afrique dans le contexte de la mondialisation. Il s'agit en effet d'analyser les processus de transformation des dispositifs de formation professionnelle en milieu rural afin d'accompagner les nécessaires transformations de l'agriculture familiale pour mieux remplir les missions de l'agriculture. Enfin, elles portent également sur deux axes transversaux qui sont « intégrer le développement des connaissances et des compétences dans les plans stratégiques nationaux » et « réformer des dispositifs d'éducation et de formation afin de favoriser l'acquisition de compétences critiques ».

2. Contexte et enjeux de l'étude

2.1. Le contexte de la formation agricole et rurale en Afrique

Les travaux récents concernant la formation professionnelle et technique agricole et rurale s'accordent à souligner que les besoins en matière de formation professionnelle dans les pays en développement sont très importants, et que les dispositifs actuels de formation ne sont pas toujours adaptés aux enjeux du développement rural de ces pays.

Par exemple et d'une manière générale en **Afrique sud-saharienne**⁴, les appareils éducatifs publics agricoles actuels de nombreux pays se caractérisent par leur atomisation entre plusieurs ministères de tutelle, leur cloisonnement entre niveaux différents, leur absence de relations avec le système éducatif primaire, secondaire et technique, ainsi que leur éloignement fréquent du milieu professionnel agricole et des organismes de recherche. Il faut également noter l'important déséquilibre des flux d'élèves au détriment des formations professionnelles de base, notamment des producteurs qui sont pourtant les acteurs des évolutions de la profession agricole. Parallèlement, les initiatives sous forme de projets générés par les secteurs privés, associatifs ou de la coopération internationale sont très nombreuses mais intègrent encore peu la logique des politiques publiques d'enseignement et de formation ; elles mériteraient donc d'être à la fois mieux connues et valorisées dans le cadre d'un système national défini en concertation avec les acteurs et piloté par l'Etat.

⁴ Le lecteur notera ici qu'à l'instar du géographe Robert Chapuis, nous préférons ce terme à celui d'Afrique subsaharienne car s'il y a des minerais et éventuellement du pétrole sous le Sahara, en revanche il n'y a pas d'Etats...

Dans les pays du **Maghreb**, la formation professionnelle agricole est essentiellement structurée sous forme de dispositifs publics mais nécessite toutefois des adaptations pour mieux accompagner le développement agricole et rural. Les politiques de relance de l'agriculture en cours mettent d'ailleurs l'accent sur la mise à niveau nécessaire de l'appareil de formation, considéré comme un point clé de leur réussite. Les principales carences signalées par les autorités locales portent notamment sur la dimension de l'appareil, l'architecture globale du système (avec pareillement des flux de formation déséquilibrés au détriment des producteurs), la diversification des filières, l'adaptation des programmes, la recherche de la pédagogie la plus adaptée au public ciblé (par exemple les jeunes fils d'exploitants agricoles qui travaillent au sein de leur famille, avec leurs parents) et la formation des formateurs en fonction des modalités spécifiques de la pédagogie.

Enfin et toujours de manière générale, trois facteurs qui affectent différemment les pays doivent également permettre d'analyser le contexte socio-économique, culturel, institutionnel et politique, et *in fine*, aider à convenir d'une approche réaliste et au service du développement de la formation professionnelle :

- le choix fait par certains pays de commencer la réflexion par l'élaboration de politiques nationales de formation agricole déclinée difficilement par la suite en instruments de mise en oeuvre au contraire d'autres qui ont opté d'adapter le dispositif existant à partir de la demande locale des acteurs locaux avec nécessité de les impliquer ;
- la confusion qui existe dans les dispositifs entre la formation technique et la formation professionnelle ainsi que la promotion d'une agriculture modèle (souvent au service des filières portées par l'Etat) opposée à une approche systémique requérant de comprendre et d'analyser la demande des producteurs ;
- la formation professionnelle agricole comme instrument de développement en réponse à la demande sociale et économique.

2.2. Le « processus »⁵ de réforme en cours au Cameroun

Le Cameroun a actualisé en 2005 sa Stratégie de Développement du Secteur Rural dont l'une des priorités est le développement de l'emploi et de la formation agricole qui vise la qualification de 13 000 producteurs en activité par an, la formation et l'installation de 15 000 jeunes par an. La réforme en profondeur du dispositif de formation professionnelle agricole a commencé en 2007 dans le cadre du programme AFOP⁶ avec l'appui financier du fonds français « C2D » (Contrat de Désendettement pour le Développement). Le programme AFOP piloté par les ministères camerounais de l'Agriculture et de l'Elevage⁷, a pour objectif principal de développer des formations agricoles professionnalisantes et adaptées au marché de l'emploi et aux évolutions de l'agriculture. Ces formations visent à injecter dans le secteur agropastoral considéré comme une très importante source d'emplois à faire émerger une nouvelle génération d'acteurs économiques et de leaders paysans débouchant sur le rajeunissement de la main d'œuvre agricole, sur la diminution du sous-emploi en milieu rural et sur la réduction de l'exode.

La mise en oeuvre dudit programme se fonde sur cinq principes majeurs :

1. Il est lui même un « processus » avec pour corollaire l'exigence de tester les interventions au cours d'une phase pilote, avant de les généraliser lors de la phase opérationnelle ;
2. Il doit fortement impliquer l'ensemble des acteurs locaux qui sont considérés comme des partenaires à la base du « processus » ;
3. Il répond à la demande des bénéficiaires ;
4. Il promeut la gestion des structures de formation avec la profession ;
5. Il s'appuie sur la contractualisation entre la maîtrise d'ouvrage et les bénéficiaires.

⁵ On garde à défaut de mieux ce terme générique qui implique de prendre en compte les dimensions multiples du changement, dimensions notamment sociales (les acteurs), économiques (les coûts), techniques (les étapes à franchir, les indicateurs à définir), temporelles (la durée et le terme), et bien sûr interdisciplinaires (l'angle d'étude ou le regard porté sur le changement).

⁶ Pour « appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches ».

⁷ Respectivement MINADER et MINEPIA, ministère de l'Agriculture et du Développement rural et ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries animales.

Après deux années de conception et deux années de mise en œuvre du programme, il est nécessaire de capitaliser le processus en cours au Cameroun afin que les pays africains qui prévoient de rénover leur système d'enseignement et de formation techniques et professionnels agricoles, aient des éléments de référence en matière d'organisation, de démarches, d'outils, de coûts, de durée, etc., réunis de façon systématique dans le but d'éviter certains écueils, d'anticiper les questions, d'optimiser le processus, et d'évaluer les alternatives de transformation.

2.3. La situation au Maroc

Il est utile de prendre aussi en compte les expériences passées et en cours concernant le Maroc et Madagascar, deux pays qui sont à des moments différents dans leur processus de mise en œuvre et de transformation de leurs dispositifs de formation agricole et rurale (cf. § 5.1 *infra*). Cette approche comparative a pour but d'analyser les différentes situations et de proposer des éléments systématiques d'informations pour servir de références pour les pays qui prévoient de s'engager dans un processus de rénovation, complet ou partiel.

Que ce soit au Maroc comme dans les autres pays, la nécessité de renforcer les capacités pour faire face aux questions complexes posées par le désengagement de l'Etat, la responsabilisation des agriculteurs et agricultrices, la compétitivité agricole, les mesures relatives à la politique agricole, la promotion des exploitations familiales, etc., a imposé le développement des capacités et compétences des ressources humaines du secteur agricole et l'adaptation de la formation agricole et rurale aux mutations que connaît le monde, dans le domaine des agricultures. Le Maroc n'a cessé de revoir son dispositif de formation et de redéfinir des stratégies cohérentes afin de relever les défis de développement du capital humain rural et agricole.

La réforme du système de formation professionnelle, engagée par les pouvoirs publics marocains conformément aux orientations de la Charte Nationale d'Education et de Formation, a identifié « l'adéquation du système de l'éducation et de formation à son environnement économique » comme levier majeur de changement. Cette réforme consacre le rôle de la formation professionnelle en tant que maillon fort d'une politique de promotion de l'emploi et de rehaussement du niveau de qualification des ressources humaines du pays en vue du renforcement de la compétitivité de son économie.

Dans cette perspective, le Département de l'Agriculture marocain a opté pour la ré-ingénierie de son système de formation professionnelle selon « l'approche par compétences » (APC) afin de mieux adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises et par là, augmenter l'employabilité des lauréats et faciliter leur insertion dans la vie professionnelle. Cette approche préconise l'identification des besoins en compétences du secteur avant l'élaboration des programmes de formation qui répondent exactement à ces besoins. Si l'APC a été introduite à titre d'expérimentation dans certains établissements de formation professionnelle agricole dans le cadre de certains projets de coopération internationale, elle constitue aujourd'hui un choix du gouvernement pour le développement et la restructuration de tous les programmes d'éducation et de formation. En 2008, le Département de l'Agriculture a proposé une planification stratégique de développement de l'approche par compétence à tout le dispositif de formation agricole.

Il est à noter par ailleurs que la nouvelle stratégie « Plan Maroc Vert » qui vise à faire du secteur agricole un véritable moteur de développement socio-économique du pays a été accompagné par la mise en œuvre d'un plan d'urgence visant l'adaptation et l'amélioration du dispositif de formation professionnelle agricole afin de construire une offre de formation pertinente et en cohérence avec les spécificités et les besoins en compétences du secteur. On pourra à ce sujet se reporter à l'étude réalisée pour le réseau FAR fin 2010 sur le développement des territoires et les besoins en qualification des jeunes ruraux de deux provinces au nord du pays⁸.

Pour concrétiser les recommandations du plan d'urgence de la formation professionnelle, le Département de l'Agriculture a élaboré un plan stratégique de développement pour la ré-ingénierie de l'offre de formation professionnelle agricole selon l'APC, plan qui vise l'élargissement progressif de l'approche par compétence, en vue de sa généralisation. En effet, le Département de l'Agriculture a identifié deux phases lui permettant à l'horizon 2017 de généraliser l'APC à l'ensemble de l'offre de formation agricole : d'abord de 2009-2012, l'élargissement de l'APC à 9 établissements agricoles têtes de réseaux ; ensuite, dans une seconde phase, l'utilisation de ces têtes de réseaux comme plate-

⁸ Rapport en cours de validation et qui sera disponible lors de la réalisation de la présente étude.

forme pour la généralisation de l'APC à l'ensemble des établissements de formation professionnelle agricole en 2017.

Cette restructuration du système de formation professionnelle agricole nécessite la révision de tous les programmes de formation, le développement et la conception de nouveaux programmes qui répondent à une demande du marché du travail et/ou la suppression de filières et de programmes qui ne répondent plus à aucune demande du secteur. Ces programmes révisés/développés seront progressivement implantés dans les établissements de formation professionnelle agricole selon une vision globale qui reflète les objectifs de développement du secteur agricole tels que soulignés dans le plan Maroc Vert.

La question centrale qui est posée aujourd'hui est : *comment opérationnaliser les mesures et les recommandations du plan d'urgence ? Puis comment assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre des résultats de ces études ?*

2.4. La situation à Madagascar⁹

L'appareil éducatif agricole public malgache se caractérise aujourd'hui par son isolement par rapport au milieu professionnel et aux autres systèmes éducatifs, son morcellement entre plusieurs ministères de rattachement, et son déséquilibre des flux entre les différentes catégories des formés (producteurs, techniciens, ingénieurs). Une étude des dispositifs et des systèmes de financement réalisée pour le réseau FAR fin 2010 fournit une base substantielle de travail, notamment en termes de contexte général du pays et d'environnement institutionnel de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Dans ce cadre a été réalisée une étude détaillée de 13 centres tenant compte de tous les niveaux de formation, de l'alphabétisation au « Master Pro » en passant par la formation initiale aux métiers et la formation continue des agriculteurs¹⁰. Il faut mentionner ici l'importance – mais sans présumer des résultats atteints en matière d'accès aux formations et d'adaptation aux métiers – les dispositifs privés, associatifs et confessionnels qui agissent sans coordination, soit rattachés au ministère chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, soit au ministère en charge de l'agriculture.

Le projet actuel de relance de la vulgarisation agricole à travers la Stratégie de Services aux Agriculteurs (SSA) et par le biais du Programme National Centre de Services Agricoles (CSA) est un dispositif qui devrait favoriser la formation des producteurs sur la base de l'expression de leurs demandes. Les services à fournir aux agriculteurs seront de nature très diverses mais devront être principalement motivés par le renforcement des performances des exploitations, de façon à les rendre viables : conseil technique, conseil économique, diffusion d'informations sur les marchés, conseil de gestion, comptabilité des exploitations, conseil juridique, conseil en organisation (structuration des producteurs pour une meilleure commercialisation et groupements).

Enfin, une stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) qui vise à donner un cadre général et cohérent du développement du système FAR à Madagascar, à clarifier les rôles des différents acteurs et à définir des axes stratégiques et des priorités d'actions, a été préparée en 2010 sous l'égide du ministère de l'Agriculture avec l'implication des grands groupes d'acteurs (les professionnels, les institutions, le secteur privé) et des partenaires techniques et financiers (bailleurs, programmes et projets). Elle est en cours de validation par les décideurs au niveau du gouvernement.

2.5. En conclusion, la nécessité et les raisons de cette étude

Plusieurs arguments étayaient cet objectif de capitalisation en cours de réalisation¹¹ :

- conforter le bien fondé de la rénovation à travers les situations comparées et donner une plus-value aux évolutions en cours et futures du programme lui-même ;
- alimenter à partir des éléments d'analyse le processus de capitalisation par l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du dispositif ;
- constituer une base de données pour la rénovation des dispositifs en terme de démarches, outils méthodologiques, coûts paramétriques ;

⁹ Données extraites du document de *Stratégie nationale pour la formation agricole*, version provisoire du 25/2/2011, Comité technique, [Antananarivo,] 22 p.

¹⁰ Rapport en cours de finalisation accessible sous peu sur notre site.

¹¹ Les anglophones utilisent parfois l'expression « on-going evaluation ».

- disposer d'un document de base permettant d'amorcer une communication interne et internationale sur les expériences en cours qui positionnent la FAR comme un des leviers du développement social et économique ;
- évaluer l'adaptation des systèmes de FAR aux besoins spécifiques de chaque pays ;
- évaluer les partenariats institutionnels entre les différents acteurs autour de la formation agricole et rurale.

Les présentes études permettront également de connaître quelle stratégie de gouvernance du système de la formation professionnelle agricole a été définie et quel espace de concertation a été ouvert au service de cette stratégie.

3. Objectifs et résultats attendus de l'étude

3.1. Objectifs de l'étude

L'objectif est de **capitaliser** sur les expériences de réforme de la formation technique et professionnelle agricole et rurale en cours dans trois pays : le Cameroun, Madagascar et le Maroc. Par capitalisation, nous signifions synthétiser les informations utiles « pour aujourd'hui, pour demain et pour tous »¹² dans les différents pays. L'ensemble devra permettre de proposer d'une part, une grille d'analyse des situations et d'autre part, des recommandations visant à améliorer la rénovation des dispositifs de formation agricole et rurale.

En ce qui concerne le Cameroun, il est demandé d'analyser les différentes composantes du processus de rénovation en cours (durée, pertinence des objectifs, méthodologie adoptée, effets) et d'établir des critères de comparaison avec Madagascar et le Maroc sur les réussites, les faiblesses, l'engagement des acteurs, l'appropriation des résultats, les coûts et les financements.

3.2. Résultats attendus

Il est attendu pour des études dans chaque pays :

1. La chronologie du processus de rénovation du système de formation agricole et rurale avec une analyse critique des grandes étapes. C'est donc une approche historique des institutions économiques et sociales du secteur éducation/formation et de leurs relations avec les secteurs de l'agriculture et du développement rural.
2. L'identification d'un processus type, notamment les éléments caractéristiques de la situation (les éléments de contextes, démographiques, économiques, socioculturels, institutionnels, etc.).
3. La situation actuelle du système de formation agricole et rurale (synthèse des études existantes et propositions d'études complémentaires souhaitables).
4. La définition des expertises nationales nécessaires au processus de rénovation et le repérage des expertises existantes (consultants, prestataires privés, ONG, organisations paysannes, etc.)
5. Le processus de la construction de la demande socio-professionnelle en formation et son articulation avec un système d'offre adéquat (espace de dialogue et de co-construction, négociation, accessibilité, etc.).
6. L'état des lieux sur les dispositifs et modalités de gouvernance de la formation agricole et rurale (quelles sont les organisations concernées et les indicateurs qu'elles utilisent ; comment la société civile est représentée ; les producteurs et productrices sont-ils impliqués ; quels sont les débats en cours et comment est articulé la réforme avec par exemple les Stratégies de Développement du Secteur Rural, les Stratégies pour la Croissance et l'Emploi, etc.).

En ce qui concerne le **Cameroun**, le consultant veillera à montrer comment le programme AFOP est en lien avec les autres programmes de développement de la production agricole, en particulier l'appui aux exploitations familiales agricoles.

Les consultants pour les études à **Madagascar** et au **Maroc** disposeront d'une durée de travail de « terrain » un peu plus courte (12 jours ouvrables au lieu de 15, cf. § 5) tandis que l'analyse

¹² L'expression est de Pierre de Zutter (*Des histoires, des savoirs, des hommes : l'expérience est un capital. De l'expérience à la connaissance*, Fondation pour le Progrès de l'Homme, Paris, 1994, 137 p., « Dossier pour un débat » n° 35) tandis que l'évaluation *stricto sensu* demande de produire un jugement de valeur à l'aide de différents indicateurs.

comparative des trois pays sera de la responsabilité du consultant sélectionné pour le Cameroun comme indiqué à la section suivante.

3.3. Résultats attendus de l'analyse comparée (dans le cadre de l'étude au Cameroun)

Le consultant en charge de l'étude au Cameroun disposera de 10 jours ouvrables pour réaliser l'analyse comparée des trois modèles et de leurs éléments de caractérisation en mettant en évidence les éléments variants et invariants (« décontextualisation » et « recontextualisation ») à travers une analyse fine des modèles étudiés.

Le travail d'analyse des trois situations lui permettra de répondre à un certain nombre de questions telles que par exemple :

- la stratégie de formation agricole et rurale s'appuie-t-elle sur une stratégie de développement agricole et rural (distinguer à quels moments et comment) ;
- comment les organisations professionnelles, la société civile, etc., participent-elle à l'élaboration et la mise en place de la stratégie de formation agricole et rurale et comment les pays ont-ils organisé ce processus ;
- comment l'élaboration des éléments de cadrage des projets de rénovation a-t-elle été faite ;
- quel processus a été élaboré pour mettre en oeuvre la rénovation ;
- les méthodologies adoptées dans la réforme (pour la restructuration des offres par rapport aux enjeux socio-économiques du pays, pour la structuration des demandes des producteurs, etc.) sont-elles prises en compte dans les offres de formation ;
- les dispositifs de formation s'attachent-ils à être qualifiants (acquisition ou renforcement de compétences en vue d'un métier précis), certifiants (compétences techniques plus générales reconnues par une branche professionnelle) ou diplômante (compétences sur une famille de métiers reconnues par l'Etat) ;
- comment les dispositifs existants sont-ils valorisés et intégrés ;
- les modèles étudiés, camerounais, marocain et malgache, se rapprochent-ils d'autres modèles existants ailleurs ou sont-ce des modèles spécifiquement nationaux...

3.4. Eléments importants à tenir compte dans les trois études

Les consultants prendront un soin particulier à (voir les détails en § 7.3) :

- décrire de façon claire et concrète la méthodologie mise en oeuvre. Ils analyseront conjointement dans la mesure du possible ou de façon successive ladite méthodologie en précisant sur quels éléments il est nécessaire de porter les améliorations et/ou d'effectuer les adaptations pour la conduite d'études similaires dans d'autres pays. Ce travail prendra la forme de proposition technique au démarrage de la prestation et constituera un volume commun indispensable intitulé « Guide méthodologique » et séparé du « Rapport principal » de chaque consultant ;
- répondre aux résultats attendus de façon spécifique – autrement dit rester attaché aux objectifs mentionnés – sans description nécessairement longue du contexte général de chaque pays et de l'environnement institutionnel national de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) ;
- inclure en plus du rapport principal de chaque étude :
 - un rapport d'étape d'une longueur entre 5 et 10 pages, qui servira de base à la restitution orale sur place et sera complété des documents réalisés pour la présentation orale et d'un résumé des questions et débats pendant la restitution ;
 - une synthèse de l'ordre d'une vingtaine de pages maximum, illustrations incluses, qui pourra faire l'objet d'une publication en ligne sous forme de « dossier thématique » du réseau FAR.

4. Méthodologie de travail suggérée

Les modalités pratiques de mise en oeuvre de la prestation relèvent de la compétence des consultants conformément aux objectifs et résultats attendus des études. La note de manifestation d'intérêt demandée servira de base de discussion avec le réseau FAR pour la méthodologie à utiliser. La définition des concepts utilisés sera du ressort des consultants qui sont également invités à bien définir les termes de vocabulaire employés qui peuvent être compris dans des acceptions différentes.

Les consultants veilleront à intégrer les éléments suivants :

1. **Elaboration de la méthodologie :**

Une note méthodologique sera élaborée avant le démarrage de l'étude de terrain. Elle définira les outils et les moyens utilisés pour la collecte, l'analyse et la restitution des données, les institutions et les personnes-ressources à contacter, le calendrier d'exécution de la mission.

Cette note sera conçue en concertation avec le point focal pays du réseau FAR et en coordination avec le secrétariat exécutif. Les consultants devront tenir compte à tout moment des conseils proposés par ces deux instances ainsi que des modifications qui pourront être requises par l'ADEA, partenaire de l'étude.

De façon générale, on peut penser à une double approche qualitative (interviews individuels, groupes de discussion – *focus group* en anglais – par type d'acteurs ou de plusieurs types d'acteurs...) et quantitative (enquêtes réalisées par le consultant ou par des personnes formées par le consultant après accord préalable du réseau FAR).

2. **Domaines et critères de comparaison entre pays :**

Les consultants auront en permanence présent à l'esprit que leur travail débouchera sur une analyse comparée entre trois pays et que des indicateurs devront pouvoir être mesurés dans ce but. Les indicateurs proposés tiendront au moins compte des domaines et critères suivants :

- la politique et la gouvernance : a. cadre juridique – b. cohérences des dispositifs – c. durabilité des financements ;
- les instruments de mise en œuvre et d'évaluation ;
- les compétences mobilisées ;
- la performance des dispositifs : a. relevance – b. employabilité.

3. **Recherche et analyse bibliographique :**

Les consultants chercheront et feront la revue des principales données bibliographiques et documentaires relatives aux dispositifs, aux financements et aux résultats de la FAR afin de délimiter le cadre de l'étude de la situation actuelle.

Cette revue sera considérée comme un outil de travail important et comprendra analyses, commentaires, exploitation et, le cas échéant, des extraits et des annotations des données¹³.

4. **Collecte et analyse des données sur le terrain :**

Sur la base des éléments méthodologiques et contractuels, les consultants conviendront avec le point focal pays d'un guide d'entretien et d'un programme de collecte de données sur le terrain : personnes à rencontrer, lieu et date. Le point focal pays dans son rôle de facilitation assurera à partir du niveau central jusqu'au niveau déconcentré l'information des autorités et des acteurs impliqués. Il établira lorsque nécessaire les lettres de mission devant permettre au consultant d'avoir accès à tous les acteurs et données nécessaires à l'étude.

5. **Prise en compte de l'analyse selon le genre¹⁴ :**

La collecte de données devra tenir compte du *genre*, au minimum en désagrégeant les données concernant les hommes et les femmes (apprenants et apprenantes, enseignants et enseignantes, etc.) et en analysant les principaux effets croisés et interactifs du genre avec d'autres sources de variations entre individus (origine sociale, âge, etc.). Dans le même sens, les recommandations des consultants devront tenir compte des contraintes pouvant être liés au genre et avoir un effet discriminant, notamment les valeurs et stéréotypes socio-culturels concernant les femmes et l'absence d'égalité des chances dans les études et les carrières.

6. **Présentation des résultats dans les pays d'étude :**

Chaque consultant présentera les principaux résultats, analyses et conclusions provisoires de son étude lors d'un atelier de restitution organisé sous la responsabilité du représentant pays. Cette restitution se fera en présence des différentes parties prenantes de la FAR et devra permettre d'ajuster et/ou de compléter les informations collectées. Elle sera aussi l'occasion de débats entre les acteurs autour des questions d'ordre stratégique.

Chaque consultant veillera à présenter de façon claire l'état des lieux, les enjeux, les opportunités et les menaces de la FAR, et d'orienter les débats vers des propositions d'amélioration qui feront

¹³ Des données provenant des documents eux-mêmes (notamment le résumé) ou d'ailleurs (par exemple, compte rendu dans des périodiques scientifiques) sont parfaitement acceptables pourvu que les guillemets soient systématiquement utilisés et les sources soient toujours clairement indiquées.

¹⁴ Voir par exemple les portails « genre » de l'UNESCO (<http://www.unesco.org/new/fr/unesco/themes/gender-equality/>), de l'OIF (<http://genre.francophonie.org/>) et de l'association française Genre en action (<http://www.genreenaction.net>) qu'on pourra d'ailleurs compléter de l'excellent document sur les *Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation* (UNESCO, Paris, 2009, 36 p. <http://unesdoc.unesco.org/images/0017/001778/177849f.pdf>).

l'objet de discussion et d'échanges entre les participants. Il sera responsable du rendu écrit des discussions et débats pendant cet atelier.

7. **Rédaction des livrables :**

Un rapport d'étape succinct qui servira de base à la restitution orale sera élaboré sur place et soumis au commanditaire avant la restitution. Il comprendra essentiellement les conclusions de l'étude. Ce rapport complété des questions et/ou discussions pendant la restitution et du support de la présentation orale sera envoyé au commanditaire dès la fin de la partie « terrain » de la mission.

Le détail concernant les autres livrables sont indiqués en section 7.

5. Modalités et calendrier des prestations

5.1. Prestation au Cameroun

La prestation se déroulera au Cameroun, à Yaoundé pour les rencontres avec le représentant national du réseau FAR, les instances de décision concernées, les intervenants dans le secteur de la FAR, mais également et surtout dans tout autre lieu du territoire national proposé par le consultant en accord avec le représentant national et après en avoir informé le secrétariat exécutif du réseau FAR.

La durée de la prestation sera de **quarante-cinq (45) jours ouvrables**, donc week-ends exclus, s'étalant en **trois périodes** :

- **trente (30) jours pour l'étude proprement dite dans le pays** (préparation-terrain-rédaction-restitution)¹⁵ ;
- **cinq (5) jours pour la finalisation des livrables** (rapport définitif et synthèse après validation du rapport provisoire) ;
- **dix (10) jours pour l'analyse comparée** (consolidation des résultats des trois rapports pays et comparaison).

Deux (2) jours de voyage international seront ajoutés si le consultant ne réside pas dans le pays d'étude. Ils ne donneront pas droit à *per diem*.

La prestation démarrera après la sélection du consultant. Elle se déroulera sur une période de six mois de mai à septembre 2011.

Le chronogramme suivant détaille le calendrier prévisionnel de travail :

Mois	Etapes	Durée en jours
Mai-Juin	1^e partie de réalisation de l'étude :	
	– Préparation de la mission et proposition de méthodologie	5 jours
	– Travail de « terrain »	15 jours
	– Rédaction du rapport d'étape et du plan du rapport principal et du détail des parties importantes (dont l'introduction et la conclusion)	4 jours
	– Restitution orale et résumé écrit des questions-débats	<u>1 jour</u>
	Sous-total	30 jours
Juin-Juillet	2^e partie de l'étude : Finalisation du rapport principal et rédaction de la synthèse pays	Sous-total
		5 jours
Juillet-Septembre	3^e partie « Analyse comparée » : Coordination comprenant la consolidation des résultats des 3 rapports pays et analyse	Sous-total
		10 jours

5.2. Prestations à Madagascar et au Maroc

Les durées de prestations à Madagascar et au Maroc seront chacune de **vingt cinq (25) jours ouvrables**, donc week-ends exclus, s'étalant en **deux périodes** :

- **vingt (20) jours pour l'étude proprement dite dans le pays** (préparation-terrain-rédaction-restitution)¹⁶ ;
- **cinq (5) jours pour la finalisation des livrables** (rapport définitif et synthèse après validation du rapport provisoire).

¹⁵ Les seuls jours donnant droit à indemnité de logement en fonction du lieu de résidence du consultant sélectionné, soit un maximum de 6 semaines calendaires x 7 jours = 42 *per diem*.

¹⁶ Les seuls jours donnant droit à une indemnité de logement en fonction du lieu de résidence du consultant sélectionné, soit un maximum de 4 semaines calendaires x 7 jours = 28 *per diem*.

Deux (2) jours de voyage international seront ajoutés en fonction du lieu de résidence du consultant. Il ne donneront pas droit à *per diem*.

La prestation démarrera après la sélection du consultant. Elle se déroulera sur une période maximale de quatre mois d'avril à juillet 2011.

Le chronogramme suivant détaille le calendrier prévisionnel de travail :

Mois	Etapes	Durée en jours
Mai-Juin	1^e partie de réalisation de l'étude :	
	– Préparation de la mission et travail sur la méthodologie (à partir de la proposition du consultant Cameroun)	3 jours
	– Travail de « terrain »	12 jours
	– Rédaction du rapport d'étape et du plan du rapport principal et du détail des parties importantes (dont l'introduction et la conclusion)	4 jours
	– Restitution orale et résumé écrit des questions-débats	1 jour
	Sous-total	20 jours
Juin-Juillet	2^e partie de l'étude : finalisation du rapport principal et synthèse pays	
	Sous-total	5 jours

6. Profil des consultants recherchés

6.1. Formations et expériences professionnelle requises aux consultants

Pour ces trois études sont recherchés trois (3) consultants : un (1) consultant pour le Cameroun, un (1) consultant pour Madagascar et un (1) consultant pour le Maroc, de préférence ressortissants de pays membres du réseau FAR (voir § 1.1), chacun justifiant :

- d'une formation universitaire supérieure sanctionnée par un diplôme en science de l'éducation, en ingénierie de formation, en économie de l'éducation, en agronomie, en sociologie rurale, ou équivalent,
- d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans les domaines des dispositifs de formation, de la mise en place des stratégies de formation, de l'ingénierie de formation et/ou de l'évaluation des besoins en formation notamment agricole et rurale ;
- de connaissances approfondies en élaboration des dispositifs de formation, avec une expérience dans la conception, le suivi et l'évaluation de projets liés à la formation notamment agricole et rurale ;
- d'une expérience confirmée en matière d'animation et d'enquêtes,
- de capacités de synthèse et de rédaction et d'une parfaite maîtrise de la langue française,
- de la maîtrise des logiciels Word (utilisation de la feuille de styles et mise en forme homogène, insertion de tables des matières et des illustrations) et Excel (utilisation des fonctions selon les types de calcul nécessaire et mise en page pour transférer le document sous PDF).

Les consultants sélectionnés devront accepter de travailler en collaboration et en concertation entre eux sous la supervision du secrétariat exécutif du réseau FAR et de son comité de pilotage.

L'appel d'offres est ouvert à des consultants individuels et à des équipes constituées de plusieurs consultants candidatant pour un ou plusieurs pays. Si tel est le cas, l'organisation proposée et les relations entre les consultants seront alors précisément expliquées.

6.2. Compétences spécifiques demandées au consultant au Cameroun

Le consultant pour le Cameroun devra avoir des connaissances approfondies en :

- Approches conceptuelles et opérationnelles d'évaluation des projets ;
- Gestion de projets ou programmes, de préférence dans le domaine de la FAR.

Il devra aussi connaître :

- le contexte de développement agricole et rural en Afrique de l'Ouest, notamment au Cameroun, et plus généralement dans les pays du réseau FAR ;
- les principales problématiques de la formation professionnelle et technique en Afrique de l'Ouest ainsi que les stratégies de formation agricole et rurale au Cameroun ;
- l'environnement institutionnel dans lequel évolue le système d'éducation et de formation ainsi que ses principaux partenaires dans les pays du réseau FAR et notamment au Cameroun.

6.3. Compétences spécifiques demandées au consultant à Madagascar

Le consultant pour Madagascar devra connaître :

- le contexte de développement agricole et rural à Madagascar et dans les autres pays membres du réseau FAR ;
- les principales problématiques de la formation professionnelle et technique dans les pays membres du réseau FAR ainsi que les stratégies de formation agricole et rurale à Madagascar ;
- l'environnement institutionnel dans lequel évolue le système d'éducation et de formation ainsi que ses principaux partenaires dans les pays du réseau FAR et notamment à Madagascar.

6.4. Compétences spécifiques demandées au consultant au Maroc

Le consultant pour le Maroc devra connaître :

- le contexte de développement agricole et rural au Maroc et dans les autres pays membres du réseau FAR ;
- les principales problématiques de la formation professionnelle et technique dans les pays membres du réseau FAR ainsi que les stratégies de formation agricole et rurale au Maroc ;
- l'environnement institutionnel dans lequel évolue le système d'éducation et de formation ainsi que ses principaux partenaires dans les pays du réseau FAR et notamment au Maroc.

6.5. Autres compétences communes obligatoires

Les consultants devront enfin faire preuve de :

- qualités d'écoute et d'observation ainsi que de dialogue, d'animation, de facilitation de débats afin d'identifier les opinions des différents acteurs de la FAR ;
- sens de l'organisation, autonomie de travail, capacités d'analyse et de formulation des idées, sensibilité aux critiques ;
- connaissance souhaitable des langues nationales selon les lieux d'enquêtes.

7. Livrables attendus

7.1. Coordination-suivi du travail du consultant et liste des livrables

Comme indiqué en fin de section 6.1 ci-dessus au sujet du « Profil des consultants recherchés », il est requis des consultants sélectionnés de coordonner leur travail entre eux et avec le réseau FAR.

Les livrables sont récapitulés comme suit, en complément des informations des chronogrammes :

Type de livrable	Rôle du consultant	Rôle du réseau FAR
Version préliminaire de la <i>Note méthodologique</i>	Proposition de chaque consultant et prise en compte de l'avis du réseau	Avis (commentaires, suggestions, recommandations) et accord
Documents de restitution : (i) <i>Rapport d'étape</i> (ii) présentation orale (iii) résumé des questions et débats	Finalisation par chaque consultant et envoi des documents	Avis
Plan du <i>Rapport principal</i>	Proposition de chaque consultant et prise en compte du suivi du réseau	Avis et accord
Version provisoire du <i>Rapport principal</i>	Proposition de chaque consultant	Avis et accord
<i>Rapport principal</i>	Finalisation par chaque consultant	Validation
<i>Note méthodologique</i>	Finalisation par chaque consultant	Validation
<i>Cahier photographique légendé</i>	Finalisation par chaque consultant	Avis
<i>Synthèse</i> de chaque rapport pays	Proposition de chaque consultant puis finalisation	Avis, accord pour finalisation et validation de la version finale
<i>Synthèse générale</i> , sur la base de l'analyse comparée des trois pays	Proposition du consultant Cameroun puis finalisation	Avis, accord pour finalisation et validation de la version finale

7.2. Délais

Chaque consultant soumettra les livrables attendus deux semaines au plus tard après la fin de sa prestation en version électronique aux formats Word et PDF. Les éventuels tableaux et graphiques seront intégrés au texte sous format Excel.

Les commentaires du réseau FAR seront transmis au consultant dans un délai maximum de trente (30) jours après réception du rapport d'étude.

Le délai alloué aux consultants pour répondre aux commentaires et produire les livrables définitifs sera de trente (30) jours sauf accord préalable du secrétariat exécutif du réseau, par exemple en cas de besoin de données de terrain supplémentaires. Le rapport définitif de chaque consultant sera pareillement à remettre en version électronique Word et PDF au secrétariat exécutif qui en fera copie aux membres du comité de pilotage. Il sera propriété pleine et entière du réseau FAR qui en réservera donc le droit d'utilisation ainsi que des données recueillies lors de la prestation.

Le délai alloué au consultant de l'étude Cameroun pour la rédaction de la synthèse générale dépendra d'une part, de la coordination entre consultants, et d'autre part, du respect par le consultant des éléments précisés dans les présents termes de référence, notamment la forme demandée (styles et mise en forme, illustrations titrées, tables, bibliographie, etc., cf. § 7.3).

7.3. Contenu des rapports

Chaque **Rapport principal** comprendra un résumé succinct rédigé en français et anglais, une liste des abréviations utilisées, une carte du pays avec les zones d'enquêtes, une table des matières, une table des illustrations et la liste des documents consultés référencés de façon détaillée et homogène, littérature grise incluse¹⁷. Seront inclus en page 2 une présentation du consultant (courte biographie avec adresse de contact et photographie ainsi que des précisions sur sa connaissance du pays en question et les principaux concepts d'analyse employés dans l'étude) ainsi que la mention « Les analyses et conclusions exprimées dans ce document sont formulées sous la responsabilité de son auteur. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel du réseau international FAR ou des institutions partenaires. ».

Quatre documents feront l'objet de volumes séparés :

- Le **Rapport d'étape** pour servir de base à la restitution orale sur place de la mission : succinct (entre 5 et 10 pages), ce document comprendra essentiellement les principales conclusions de l'étude. Il sera envoyé au commanditaire dès la fin de la partie « terrain » de la mission et servira de base à la restitution. Il pourra contenir toutes sortes d'illustrations (tableaux, graphes, figures, photos...). Il devra être complété dès la fin de la restitution **du ou des documents** réalisés pour présentation orale et du **résumé des questions, discussions et débats** pendant la restitution.
- Le **Rapport d'étape** servi de base à la restitution orale de la mission **complété du ou des documents de présentation et du résumé des questions, discussions et débats** pendant la restitution. Ce **Rapport d'étape** sera succinct (entre 5 et 10 pages), comprendra essentiellement les principales conclusions de l'étude et sera envoyé au commanditaire dès la fin de la partie « terrain » de la mission. Il pourra contenir toutes sortes d'illustrations (tableaux, graphes, figures, photos...).
- Une **Synthèse** de type « opérationnelle » – *Executive Summary* en anglais – avec inclusion des principaux résultats et des recommandations. Des tableaux ou figures *ad hoc* ou les illustrations les plus significatives du rapport devront en faire partie. Cette synthèse ne dépassera pas la vingtaine de pages, illustrations incluses.
- Un **Cahier photographique légendé** aura pour but d'illustrer la situation du pays, les résultats, le travail réalisé ou tout autre élément laissé à l'appréciation du consultant. Ce cahier n'a pas de limite de longueur mais on peut estimer qu'une vingtaine de photos significatives et nettes, correctement montées sur 4 pages, peuvent être bien adaptées.
- La **Note méthodologique** sera un résultat important de l'étude comme il a été expressément signalé. Elle sera l'aboutissement d'un travail en coordination avec les autres consultants et sera rédigée de façon commune dans la mesure où les calendriers de travail des consultants sélectionnés le permettront. Elle contiendra notamment les questionnaires et formulaires d'enquête vierges utilisés tandis que les questionnaires et formulaires remplis seront compilés en

¹⁷ Par exemple, avec utilisation d'une méthode bibliographique telle que le « Chicago Manual of Style ».

annexe. Les consultants prendront également soin d'expliciter les difficultés rencontrées et les éléments à prendre en compte pour adapter la méthode dans un autre contexte.

Le consultant de l'étude Cameroun sera responsable de la rédaction d'un cinquième document, la **Synthèse générale**, qui fournira l'analyse comparée des trois pays (voir précisément § 3.3 ci-dessus).

Toutes les **citations** seront indiquées en français dans le texte et seront transcrites en langue originale¹⁸ avec détail de la source en note infrapaginale. Pareillement, les références à des documents utilisés seront notées de façon détaillée en bas de page (auteurs, date, titre du document en langue originale avec traduction en français entre crochets, éditions et lieu, pages concernées).

Les rapports comprendront également au moins les **annexes** suivantes¹⁹ :

- les présents termes de références ;
- le calendrier de déroulement de la prestation ;
- les coordonnées détaillées des personnes rencontrées listées par ordre alphabétique des organisations ou dans un autre ordre jugé pertinent par le consultant (les cartes de visites pourront être scannées) ;
- le compte rendu court des principales rencontres avec indication des lieu, date, heure et durée approximative de la rencontre sera bienvenu ;
- les informations pertinentes pour la compréhension et l'analyse (description, statistiques, données secondaires...) mais qui alourdiraient trop le rapport principal ;
- éventuellement un glossaire des principaux concepts et des termes techniques utilisés avec précision de la ou des sources.

La durée prévue de 10 jours ouvrables pour la **synthèse** rédigée par le consultant de l'étude Cameroun démontre la grande importance accordée à cette tâche afin d'avoir un livrable de ce type directement diffusable. Le non respect des éléments précisés dans les présents termes de référence, notamment la forme demandée (styles et mise en forme, illustrations titrées, tables, bibliographie, etc.), pourra entraîner des demandes complémentaires et par conséquent un décalage de la date de validation des documents.

Enfin, les consultants feront en sorte de n'employer dans leurs rapports que des sigles, acronymes et abréviations n'exigeant pas la recherche incessante de leur signification, voire la lecture simultanée de la liste des abréviations. Ils veilleront à ce que la formulation de leur rapport reflète fidèlement leurs opinions sans heurter la sensibilité et la susceptibilité des personnes mentionnées.

8. Documents à soumettre par les candidats, contact et procédure de sélection

8.1. Documents à soumettre

Les candidats à ces trois études devront adresser au réseau FAR (voir ci-dessous) au plus tard le 25 avril 2011 un dossier constitué des trois documents suivants :

1. leur **curriculum vitae** avec détails impératifs et explicites des compétences et expériences en rapport avec le pays et l'étude ;
2. une **note de manifestation d'intérêt** de quelques pages portant sur la compréhension générale de la prestation, la présentation de la problématique, une esquisse de la méthodologie de travail et des principales activités prévues pour réaliser l'étude en tenant compte de la durée de la prestation, ainsi que de tout autre élément, y compris critique et interrogatif, jugé utile et pertinent par les candidats.
Il n'y a pas de limite précise de longueur pour cette note mais la concision et la clarté de l'écriture, l'illustration par des exemples si possible précis et variés et la projection du consultant dans les tâches à conduire pendant la mission seront des éléments importants d'évaluation ;
3. une **proposition financière en €uros** précisant les honoraires demandés ainsi que les frais de séjour (*per diem*), de déplacement (international et national), de documentation et de

¹⁸ Transcription romanisée si nécessaire ; dans ce cas, l'utilisation de l'Alphabet Phonétique International (API) est recommandée.

¹⁹ Le choix de l'intégration de tout ou partie des annexes au « Rapport principal » ou de la séparation en un 2^e volume distinct alors intitulé « Annexes au rapport principal » est laissé à l'appréciation de chaque consultant. Il est toutefois rappelé que la liste des documents consultés, autrement dit la bibliographie, fait partie du rapport principal.

communication sous la forme donnée en annexe. Les frais de déplacement, de documentation et de communication seront remboursés sur justificatifs, ceux de séjour ne pourront dépasser le plafond réglementaire d'attribution de *per diem* (taux de mission du ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et les provisions pour enquêtes seront précisément justifiées et dûment évaluées dans la méthodologie proposée en note de manifestation d'intérêt.

Il pourra être demandé au consultant de faire parvenir au secrétariat exécutif du réseau FAR tout ou partie des documents collectés lors de la prestation, que ce soit sous forme papier ou électronique, ce faire et avec les autorisations nécessaires afin de les mettre à disposition des membres du réseau.

Les candidatures seront examinées par le secrétariat exécutif du réseau FAR en relation avec les membres de son comité de pilotage et en concertation avec le comité de suivi du programme ADEX.FAR. La note de manifestation d'intérêt sera un élément important de choix et pourra faire l'objet de demandes de précision. Les documents électroniques seront clairement intitulés en commençant par le pays d'étude pour lequel candidate le consultant, suivi du nom du consultant, puis du numéro du document respectant la numérotation ci-dessus.

Le secrétariat exécutif du réseau FAR se réserve le droit de refuser les propositions de consultants qui ne tiendront pas compte de la présentation requise, notamment de la séparation en 3 et de la numérotation des documents ou de l'absence de mise en évidence dans le CV de l'expérience en rapport avec le pays pour lequel candidate le consultant.

8.2. Coordonnées du réseau FAR

Adresse : Réseau FAR – 1101, avenue Agropolis – BP 5098 – 34093 Montpellier Cedex 5 – France

- Adama COULIBALY, président du comité de pilotage du réseau FAR
Tél. : + 225-21 25 09 39 – Fax : 225-21 25 61 97 – Courriel : katienet@aviso.ci
- Dominique POUSSOU, secrétaire exécutif du réseau FAR
Tél. : +33-(0)4 67 61 70 08 – Courriel : dominique.poussou@educagri.fr
- Igor BESSON, chargé de mission, programme ADEX.FAR
Tél. : +33-(0)4 67 61 70 22 – Courriel : igor.besson@supagro.inra.fr

Les documents seront à envoyer à Igor Besson qui en accusera réception. Toute information supplémentaire pourra être demandée au président du comité de pilotage du réseau FAR avec copie au secrétaire exécutif et au chargé de mission du programme ADEX.FAR.

8.3. Procédure de sélection des candidats

Les offres des consultants seront déclarées recevables si elles contiennent les informations demandées sans recopiage partiel ou intégral des présents termes de référence. Elles seront ensuite évaluées selon les critères de notation suivant :

- Pertinence de la « Note de manifestation d'intérêt »	50 points
- Domaine de compétence (combinaison de la formation et de l'expérience)	50 points
- Expérience en évaluation et/ou en capitalisation d'expérience	30 points
- Capacité de rédaction en français au vu des documents présentés	20 points
- Connaissance du contexte agricole et rural	20 points
- Expérience du pays de la prestation	10 points
- Capacité en langues nationales et locales du pays de la prestation	10 points
- Expérience en Afrique autre que le pays de la prestation et à l'international	10 points

Total = 200 points

La proposition financière du consultant dont l'offre aura la note technique la plus élevée sera étudiée en vue de la négociation de la proposition financière et de la rédaction du contrat. En cas de négociation négative, il sera fait appel au consultant dont l'offre technique aura été classée en deuxième position et ce processus sera répété tant que les offres techniques seront compatibles avec les critères de sélection (*cf.* § 6).

La commission des marchés publics (CMP) de Montpellier SupAgro (voir § 1.2) sera mobilisée pour procéder à la sélection définitive des consultants retenus. Les candidats non retenus seront immédiatement avisés et disposeront d'un délai de recours de *deux semaines* tandis que la notification officielle aux consultants retenus n'interviendra qu'une fois ce délai écoulé. Toute question devra être adressée *par écrit* au président de la CMP sous couvert du chargé de mission du programme ADEX.FAR et le président sera seul habilité à y apporter une réponse également par écrit.

Annexe : Modèle de présentation de la proposition financière du consultant

Notes :

- Le tableau ci-dessous est un tableau Excel qui peut être activé directement sous Word. Il sera envoyé aux consultants qui en feront la demande (igor.besson@supagro.inra.fr).
- Ce document sera intitulé : « Annexe financière : Proposition du consultant » (ou de la consultante selon le cas) et sera, si le consultant est sélectionné, intégré à son acte d'engagement en accord avec la procédure de la Direction des Affaires juridiques du Ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Pays de la prestation :

Titre de la prestation :

Coordonnées complètes du consultant :

NOM, Prénoms :

Fonction :

Société :

Adresse postale :

Ville et pays :

Téléphone fixe :

Télécopie :

Téléphone mobile :

Courriel :

Données sur la société :

N° d'enregistrement :

Registre d'enregistrement :

Capital de la société :

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant	Observations
Paiement fixe					
Honoraires	jour			- €	
"Per diem"	jour			- €	
Durée de voyage international	jour			- €	
Remboursements sur justificatif					
Déplacement international	1 aller-retour	1		- €	
Frais de déplacement sur place	forfait	1		- €	
Frais de documentation	forfait	1		- €	
Frais de communication	forfait	1		- €	
Provisions pour enquêtes	jour.homme			- €	
Total				- €	

Total en lettres :

Montant de l'avance (30 % des honoraires et 75 % des per diem) :

- €

Montant de l'avance en lettres :

Nom :

Date:

Signature :

Notes (se reporter à la partie des Termes de références concernant les documents à soumettre par les candidats) :

1 - La proposition doit être en Euros (€).

2 - Les honoraires et les "per diem" sont fixés à l'avance, les autres dépenses étant remboursées uniquement sur justificatifs.

3 - Les "per diem" seront payés en fonction de la durée effectivement passées sur le "terrain" ; ils doivent impérativement être justifiés par les factures d'hôtel correspondantes. Leur montant journalier ne peut pas dépasser le plafond réglementaire d'attribution de frais de mission du ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

4 - Deux (2) jours de voyage international seront ajoutés si le consultant ne réside pas dans le pays d'étude. Ils ne donneront pas droit à "per diem".

5 - Les provisions pour enquêtes seront précisément justifiées et dûment évaluées dans la méthodologie proposée en note de manifestation d'intérêt.